



COMMUNICATIONS ET DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

Séances des 5, 12, 19 et 26 novembre, 3, 10 et 17 décembre 2018

Permis de construire / démolition

- démolition partielle du bâtiment ECA 94, parcelle 14, route de Senarclens 7

A pris acte :

- de la décision de Mme Pierrette Pittet, municipale, de démissionner du CoDir de l'ASiCoVV pour le 31.12.2018
- du recensement digital des limites de construction des routes du Canton de Vaud et donc de la commune de Grancy

A décidé :

- de préavisser favorablement au projet de construction d'un canapé forestier présenté par Mme Nicole Devantay auprès de la DGE
- d'autoriser le passage du Tour de Romandie à Grancy le 02.05.2019
- de renoncer à participer au loyer de l'antenne des Cartons du Cœur à Penthalaz
- de prolonger la promesse de remaniement parcellaire touchant une fraction de la parcelle 48 et la parcelle 338 entre la Commune et M. Fabrice Devantay jusqu'à l'échéance ultime du 31.12.2021
- de prolonger la promesse de vente et d'achat d'une fraction de la parcelle 173 entre la Commune et M. Fabrice Devantay jusqu'à l'échéance ultime du 31.12.2021
- d'autoriser le Petit Train touristique de Morges à circuler sur le territoire de la Commune jusqu'en 2024

A adjugé les travaux / mandats :

- Néant

La Municipalité